



ERASMUS +
Ce projet a été financé
avec le soutien de la
Commission Européenne

**Programme ERASMUS+ de Mobilité d'Enseignement, de Formation et de
prospection 2015-16**

■ **Mobilité d'enseignement et de formation Erasmus+ :**

- Qu'est-ce qu'une mobilité d'enseignement Erasmus+ ?

Une mobilité d'enseignement Erasmus+ permet à un **enseignant de l'UDC de partir enseigner à l'international dans une des universités partenaires Erasmus+ de l'UDC** (liste des [Universités partenaires/partenariats Erasmus+](#)).

- Qu'est-ce qu'une mobilité de formation Erasmus+?

Il s'agit d'une **mobilité effectuée à des fins de formation par le personnel enseignant et le personnel administratif de l'UDC** vers un établissement d'enseignement supérieur participant au programme Erasmus+ ou vers une entreprise située dans un pays éligible (liste des [Pays éligibles au programme Erasmus+](#)).

- Qui peut bénéficier de cette mobilité Erasmus+ ?

Les enseignants et le personnel de l'UDC après accord de l'établissement d'envoi et d'accueil.
Attention, la priorité est donnée aux individus qui effectuent une première mobilité à l'étranger dans le cadre de ce programme

- Quelles sont les formalités administratives pour les candidats à ce type de mobilité ?

Le personnel de l'UDC formule son projet de mobilité au BRI, **remplit la fiche de demande de mobilité Erasmus+ et la transmet au BRI**. Le BRI procède à une sélection des candidatures.

Si la mobilité est acceptée, le BRI en informe le personnel et le met en contact avec l'Université dans laquelle il souhaite se rendre pour qu'il puisse y faire une demande préalable de mobilité. Ensuite, le BRI lui remet **le contrat de mobilité pour les mobilités d'enseignement et de formation des personnels du programme Erasmus+ (Annexe IV)**. Si l'Université d'accueil l'accepte, le contrat est à faire signer par le BRI et par l'Université d'accueil avant le départ.

A l'issue de sa mobilité, le participant recevra une notification pour compléter un rapport de mobilité en ligne, il disposera de 30 jours pour le soumettre.

- Durée de la mobilité Erasmus+?

Le nombre de places étant limité, les mobilités ne dépassent en général pas une semaine. Cependant, elles doivent durer un minimum de 2 jours. Pour les mobilités d'enseignement, il est demandé d'effectuer au moins **8 heures d'enseignement**.

- Quel est le montant du financement par l'agence Erasmus+ pour une mobilité Erasmus+ ?

L'UDC versera aux personnels une enveloppe financière comprenant:

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr
Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France

www.univ-corse.fr



- Des **frais de séjour** calculés en fonction du pays de destination ; définis comme suit:

Pays d'accueil	Montant journalier en €
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €
Belgique, Bulgarie, République tchèque, Grèce, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Roumanie, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Turquie	98 €
Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, ancienne République yougoslave de Macédoine	84 €
Estonie, Croatie, Lituanie, Slovénie	70 €

- Des **frais de voyage** calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination :

Distances de voyage	Montant
Entre 100 et 499 km	180 € par participant
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant
A partir de 8000 km	1100 € par participant

Ce versement s'effectuera en deux fois :

- 70% du montant total de la bourse sera versé après la signature du contrat de mobilité
- Les 30% restants seront versés après la soumission en ligne du rapport du participant.

Attention ! Tous les justificatifs de frais de voyage et de frais de séjour doivent être conservés par le bénéficiaire et remis au BRI afin de procéder au solde de la bourse.

- Quand formuler sa demande de mobilité Erasmus+ ?

Les demandes de mobilité Erasmus+ doivent être formulées auprès du BRI le plus tôt possible, en tenant compte des dates limites.

■ Mobilité de Prospection :

Ce type de mobilité vise à **créer de nouveaux partenariats Erasmus+ en adéquation avec les besoins de votre filière.**

Pour s'adapter aux différents cas de figures, nous vous invitons à [contacter le BRI](#) pour lui faire part de votre projet. Il vous sera ensuite demandé de **remplir la fiche de demande de mobilité Erasmus+** pour que nous puissions étudier votre demande et vous indiquer les différentes options possibles.

Bureau Relations Internationales

Responsable : Emilie Simon

Bureau de la mobilité : Pauline Moynault - Tel : +33(0)4 95 45 06 46 – Fax: +33(0)4 95 45 33 04 – bureau-mobilite@univ-corse.fr

Università di Corsica Pasquale Paoli - Campus Mariani - 22, Avenue Jean Nicoli - BP 52 - 20250 Corte, France

www.univ-corse.fr